



CLARTÉS

Fédération Syndicale Unitaire

de Haute Vienne

N° 87 mars 2017

Trimestriel - prix : 0,30 € Directeur de la Publication : Nicolas Villacampa

CPPAP 0716 S 05312 Imprimé par nos soins ISSN 1268-5542

-Dispensé de timbrage -

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 24/03/2017



EDITORIAL

Sommaire:

Après un quinquennat Hollande, qui a vu la mise en œuvre, à pas forcés, de réformes fortement contestées par une majorité de citoyens et d'organisations syndicales, en attestent les sondages d'opinion et les nombreuses manifestations de rue notamment sur la loi Travail, le CICE, la réforme du temps scolaire dans le premier degré, la réforme du collège dans le second, ...nous voici donc confrontés à de nouvelles orientations politiques annoncées avec l'élection d'Emmanuel Macron.

Au plan de la Fonction Publique, il est prévu 120 000 suppressions d'emplois de Fonctionnaires, dont 70 000 dans la Fonction Publique Territoriale, l'embauche par contrat, la hausse de la CSG pour les retraités et la retraite par points. Au plan éducatif, nous jugerons aux actes mais au regard de son programme éducatif et de son libéralisme assumé, il y a fort à parier que les conflits ne tarderont guère à arriver.

« La captation » de 6 000 à 10 000 postes d'enseignants sur les 60 000 environ créés ces dernières années, pour donner la priorité aux élèves du premier degré en REP et REP+ (1 enseignant devant 12 élèves en CP et CE1), se fera obligatoirement par redéploiement.

Autrement dit, sans compensation par des créations de postes, il faudra nécessairement s'attendre, à des dégradations, à d'autres niveaux du système. Le lycée, ses options et le bac, sont dans le viseur, les lycées professionnels seraient transférés aux régions...

Au-delà des conditions de travail, le fonctionnement des EPLE, le statut des personnels et leur « management », la valeur des diplômes, le fonctionnement des universités, ne tarderont pas à devenir problématiques, au regard des sacro-saints principes libéraux d'autonomie, de mise en concurrence, d'évaluation et liberté d'entreprendre !

Avec l'actuelle décomposition et recomposition politique, de tous bords, nous ne savons pas à ce jour quelle sera la composition de la future Assemblée Nationale. Ce que nous savons, c'est que quel que soit le résultat des prochaines élections législatives, le syndicalisme de transformation sociale porté par la FSU et ses syndicats devra continuer de jouer son rôle de proposition et de contestation si besoin, dans l'intérêt des salariés ...et des usagers des Services Publics!

... Ce qui pose clairement le problème de l'efficacité syndicale, qui ne peut seulement se résumer à l'activisme d'un groupe réduit de militants.

Que ce soit dans le privé comme dans le public, les salariés se doivent de revenir à une syndicalisation de masse. Ce serait le meilleur signal à donner aux serveurs de la finance, aux adeptes de l'individualisme, de la concurrence et de la déréglementation.

Sans solidarité, point de salut !

Christophe Tristan - Nicolas Villacampa

Co-Secrétaires SD FSU 87

EDITORIAL	1
TROP DE FONCTIONNAIRES EN FRANCE: VRAI OU FAUX	2
ACTION POUR LES RETRAITE-ES	3
SNUTER: LA VIDÉOSURVEILLANCE AU TRAVAIL	4
LE SNEP: A PROPOS D'AQUAPOLIS	5
SNUIPP: DANS LE PREMIER DEGRE	6
8 MARS: GAGNER L'ÉGALITÉ !	6
LE CONGRES DU SNUEP	7
CETA : APRÈS LE VOTE DE STRASBOURG	8



L'élection présidentielle approche et le spectre du trop de fonctionnaires réapparaît divisant les citoyens : « il faut faire des économies », « le fonctionnaire est un privilégié par son statut », « ils sont mieux payés que le privé » ... Un candidat annonce même la suppression de près de 500 000 fonctionnaires s'il est élu, jamais aucun candidat à la présidence de la République n'avait avancé un chiffre aussi élevé. L'idée que les employés du secteur public seraient un fardeau, et que seul le secteur privé créerait des richesses et donc de l'emploi, est l'un des arguments principaux de ce candidat.

Au vu des prochaines élections, il est urgent de rétablir quelques vérités : si les budgets sont en déficit et la croissance en panne, nul n'est besoin d'en faire porter la responsabilité aux fonctionnaires. En effet, rappelons avant tout que l'État s'est privé de recettes importantes, en allégeant la fiscalité des ménages aisés et celle des grandes entreprises. De plus, la France dépense chaque année des dizaines de milliards d'euros pour payer les intérêts de sa dette. En 2015, l'État a ainsi déboursé plus de 44 milliards d'euros rien que pour le remboursement des intérêts. À titre de comparaison, le budget de l'Éducation nationale, hors cotisations retraites est d'environ 47 milliards d'euros.

Alors, y a-t-il trop de fonctionnaires en France ?

Fin 2014, le nombre d'agents publics, tous statuts confondus et hors emplois aidés, était de 5 448 000, c'est 220 000 agents en plus qu'en 2004. Dans le même temps, l'emploi total (salariés et non-salariés) est passé de 23 600 000 à 26 800 000 personnes, soit une progression environ de 12%. La population a aussi crû de 12,5 %. Ces évolutions démographiques se caractérisent, d'une part, par un fort taux de natalité et d'autre part, par une espérance de vie qui s'allonge. Ces deux éléments démographiques créent évidemment des besoins. Alors, lorsqu'on indique de revenir au niveau de 2000 en supprimant 500 000 postes, il ne faudrait pas oublier de dire qu'entre 2000 et 2016, nous avons gagné 6 millions d'habitants et que cela demande plus d'emplois et d'investissements publics. Car, la fonction publique doit pouvoir assumer de manière efficace ses missions d'intérêt général et garantir l'accès aux droits de toutes et tous.

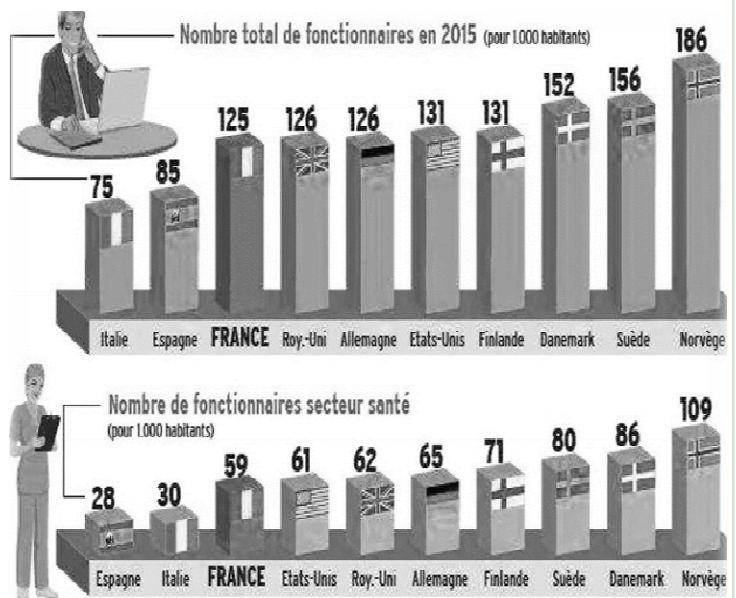
Y-a-il plus de fonctionnaires en France que dans les autres pays d'Europe ?

Si nous regardons aujourd'hui, le nombre de fonctionnaires en France, nous constatons que celui-ci est dans la moyenne par rapport aux pays de l'OCDE avec 86 personnes pour 1000 habitants. Ce constat situe la France derrière les

pays nordiques mais devant l'Allemagne. Il faut évidemment regarder au plus près ces chiffres car souvent le périmètre de mesure du nombre de fonctionnaires n'est pas identique d'un pays à l'autre. Par exemple, les jeunes Allemands commencent l'école à partir de 6 ans alors qu'en France, les enfants sont accueillis dès 3 ans, ce qui nécessite donc davantage d'enseignants. De même, les personnels des hôpitaux allemands, bien que financés par l'argent public, ne sont pas comptabilisés comme fonctionnaires... En regardant de près l'étude menée par Xavier Timbeau, directeur de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), celle-ci montre que la France n'a pas plus de fonctionnaires que les autres pays de l'OCDE.

Par conséquent, il est important de rapporter le nombre de fonctionnaires au nombre d'emplois mobilisés pour les services publics c'est à dire « financés » sur les ressources publiques. On pourra ainsi constater que le nombre d'emplois dans le secteur de la santé, de l'éducation et de l'administration publique est similaire en France, en Allemagne et au Royaume Uni par rapport à la population, soit respectivement, 125, 126 et 126 pour 1000 habitants. En revanche, les services publics allemands et britanniques sont bien plus privatisés que ceux de la France, avec des taux d'emplois privés pour l'un de 52% et pour l'autre de 65% contre 34% en France.

Christophe TRISTAN



Extrait : de la Charente libre

* Article élaboré à partir du « Alternatives économiques N°365 paru en février 2017 » — « livre FSU : En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la fonction publique »

A 10h30 devant la Préfecture de Limoges

Haro sur les pensions de retraite.

De réforme en réforme, le pouvoir d'achat des retraité-e-s ne cesse de se dégrader.. Ainsi, de 2003 à 2014 les pensions progressaient de 17,9 %, tandis que les salaires eux progressaient de 24,8 % et le SMIC de 32,6 %. Sur les vingt dernières années, on peut estimer à une perte d'environ 20% du pouvoir d'achat pour de nombreux retraité-e-s. Cela justifie pleinement que les retraité-e-s se mobilisent pour l'indexation des pensions sur les salaires afin de revenir à la situation d'avant 1987.

Mais aussi les retraité-e-s sont victimes de mesures comme l'instauration de la taxe de 0,3 % de Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA), la perte de la demi-part réservée aux veuves et veufs ayant élevé un enfant, la fiscalisation de la majoration de 10 % de la pension pour les personnes ayant élevé au moins 3 enfants, ...

De même, le poids de la fiscalité, avec surtout la TVA, pèse principalement chez les plus démunis. A tout cela, il faut rajouter le blocage de régimes complémentaires.

Pour trop de retraités le logement constitue une dépense de plus en plus importante que l'on soit propriétaire ou locataire. Avec la loi de financement 2016 c'est l'ensemble du patrimoine qui est pris en compte pour les bénéficiaires de l'APL. Le coût des transports, leur inadaptation, sont souvent un obstacle pour accéder à une vie sociale. A cela, il faut rajouter la désertification des services publics.

Plus globalement, on va assister à un appauvrissement généralisé des retraité-e-s dans les années à venir si rien n'est fait. Fin 2016, des associations caritatives ont dénoncé l'accroissement de la pauvreté actuellement chez les personnes âgées. Parmi les plus touchées, on trouve principalement les femmes pour qui les pensions sont globalement inférieures de 40 % à celles des hommes.

Les pensions de retraite ne sont pas une allocation de solidarité, une aumône. La pension est le résultat des cotisations payées tout au long de la vie professionnelle, des richesses qui ont pu être créées pendant ce temps. Il s'agit d'un droit à une pension relative à la reconnaissance de la qualification. Cela justifie pleinement le retour du calcul des pensions sur les salaires et le maintien des pensions de réversion dans les régimes de base et les complémentaires ».

La santé malade des politiques

Un grand nombre de personnes âgées sont décédées lors

de l'épidémie de grippe ; cela montre l'ampleur de la dégradation de notre système de santé qui n'est même plus capable de répondre à une banale épidémie de grippe. L'ampleur de l'épidémie, si elle révèle une nouvelle fois un manque d'anticipation, marque surtout les limites d'une politique de casse de la Sécurité sociale, de l'hôpital avec les milliers d'emplois supprimés, des milliers de lits fermés, la course à la rentabilité. Hôpital, médecin de ville, spécialistes, dépassement d'honoraires. C'est de plus en plus difficile de pouvoir se soigner. Aujourd'hui, trop de retraités ne sont plus en mesure d'avoir une mutuelle. Le plafonnement du remboursement des mutuelles a fait chuter le remboursement des frais de santé. Ce recul de société explique aussi pourquoi de plus en plus de retraité-e-s sont amenés à reprendre un « petit boulot »

Par ailleurs, il est curieux de constater par exemple au travers de la loi d'adaptation de la société au vieillissement ou dans les discours officiels que l'on ne parle plus que de « personnes âgées ». Formulation pleine de dangers potentiels ! Redisons le : la personne retraitée, quel que soit son âge, a travaillé des années, a versé des cotisations et a donc droit à une pension.

Besoin d'agir

Enfin imaginons que si, à l'appel des 9 organisations syndicales et associations, les retraités ne s'étaient pas mobilisés nous connaîtrions la même situation que les retraités de plusieurs pays européens qui comme en Allemagne ont vu s'accroître considérablement le nombre de retraités pauvres.

Alors oui les retraités ont de bonnes raisons de se mobiliser, d'exiger une revalorisation de leurs pensions, le retour au calcul sur les salaires.

Se mobiliser le 30 mars, c'est dire aux candidats à l'élection présidentielle que les 17 millions de retraitées veulent voir leur place reconnue dans la société, avoir les ressources pour vivre décemment, pouvoir se soigner, se loger, ... et lutter efficacement contre l'isolement social par une politique de transport, de culture, de services publics de proximité.

Afin d'aller rencontrer les retraités, les organisations et associations ont décidé ensemble de les consulter sur la réalité de leur situation en matière de pouvoir d'achat, sur les questions liées à la perte d'autonomie pour eux ou leur famille, sur leur volonté d'agir... Ce questionnaire sera consultable et pourra être rempli sur le site <http://www.retraitesencolere.fr/>



Les environnements de travail sont de plus en plus équipés de dispositifs de vidéosurveillance. S'ils sont légitimes pour assurer la sécurité des biens et des personnes, de tels outils ne peuvent pas conduire à placer les employés sous surveillance constante et permanente.

Quelles règles les employeurs doivent-ils respecter ? Quels sont les droits des employés ?

Des caméras peuvent être installées sur un lieu de travail à des fins de sécurité des biens et des personnes, à titre dissuasif ou pour identifier les auteurs de vols, de dégradations ou d'agressions.

Les caméras peuvent être installées au niveau des **entrées et sorties des bâtiments**, des **issues de secours** et des **voies de circulation**. Elles peuvent aussi filmer les zones où de la marchandise ou des biens de valeur sont entreposés. Elles ne doivent **pas filmer les employés sur leur poste de travail**, sauf circonstances particulières (employé manipulant de l'argent par exemple, mais la caméra doit davantage filmer la caisse que le caissier ; entrepôt stockant des biens de valeurs au sein duquel travaillent des manutentionnaires). En effet, sur le lieu de travail comme ailleurs, les employés ont **droit au respect de leur vie privée**. Les caméras ne doivent **pas non plus filmer les zones de pause ou de repos des employés, ni les toilettes**. Si des dégradations sont commises sur les distributeurs alimentaires par exemple, les caméras ne doivent filmer que les distributeurs et pas toute la pièce. Enfin, elles ne doivent pas **filmer les locaux syndicaux** ou des représentants du personnel, ni leur accès lorsqu'il ne mène qu'à ces seuls locaux.

Seules les personnes habilitées et dans le cadre de leurs fonctions peuvent visionner les images enregistrées (par exemple : le responsable de la sécurité de l'organisme). **Ces personnes doivent être particulièrement formées et sensibilisées aux règles de mise en œuvre d'un système de vidéosurveillance.**

La conservation des images ne doit **pas excéder un mois**.

Si les caméras filment un lieu non ouvert au public (lieux de stockage, réserves, zones dédiées au personnel comme le fournil d'une boulangerie), le dispositif doit être déclaré à la CNIL.

Si les caméras filment un lieu ouvert au public (espaces d'entrée et de sortie du public, zones marchandes,

comptoirs, caisses), le dispositif doit être autorisé par le préfet du département.

Les instances représentatives du personnel doivent être informées et consultées avant toute décision d'installer des caméras.

Les personnes concernées (employés et visiteurs) doivent être informées, au moyen d'un panneau **affiché de façon visible** dans les locaux sous vidéosurveillance :

- de l'existence du dispositif,
- du nom de son responsable,
- de la procédure à suivre pour demander l'accès aux enregistrements visuels les concernant.

De plus, chaque employé doit être informé individuellement (au moyen d'un avenant au contrat de travail ou d'une note de service, par exemple).

Les peines encourues :

enregistrement de l'image d'une personne à son insu dans un lieu privé : un an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende

non déclaration auprès de la CNIL : cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende

collecte déloyale ou illicite : cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende

durée de conservation excessive : cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende

détournement de la finalité du dispositif : cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende

absence d'information des personnes : contraventions de la 5e classe





LE SNEP: A PROPOS D'AQUAPOLIS

Ce centre nautique est un des plus grands d'Europe. Il a coûté **49 millions d'euros**, essentiellement aux collectivités de Limoges-Métropole, de la Région Limousin et du département ; un peu du FNDS et de l'Europe.

Il est **composé de 3 bassins** : un ludique à 32 °C, un bassin multifonction de 25x12,5 avec fond réglable pouvant descendre à - 5m, un olympique de 50x25 qui peut être agencé différemment grâce à 2 demi-murs relevables. Il possède 8 vestiaires collectifs pour faciliter la rotation des scolaires. Génial ! Non ? Cela aurait pu l'être.

Hélas il y a des problèmes que dénoncent les syndicats SNEP-FSU et SNUIPP-FSU :

- 1) Limoges-Métropole a donné **la gestion au groupe privé** Vert Marine en Délégation de Service Public. Ainsi la location d'une ligne d'eau pour une heure coûte 62 euros !
- 2) Le petit bassin ne sert qu'aux primaires.
- 3) **Le bassin olympique ne reçoit que quelques rares classes de 2 établissements du 2nd degré (en payant). Il est donc quasiment désert de 11h30 à 17h !**

Ainsi, malgré cette construction, et après la fermeture de la piscine de Beaubreuil, il n'y a pas plus de classes de Limoges qui vont à la piscine qu'en 2004 ! Un collège comme Anatole France qui utilise les piscines de Beaublanc et St Lazare perd 3 fois plus de temps et pollue 3 fois plus en déplacement que s'il utilisait Aquapolis. Un gâchis d'argent public doublé d'une aberration !

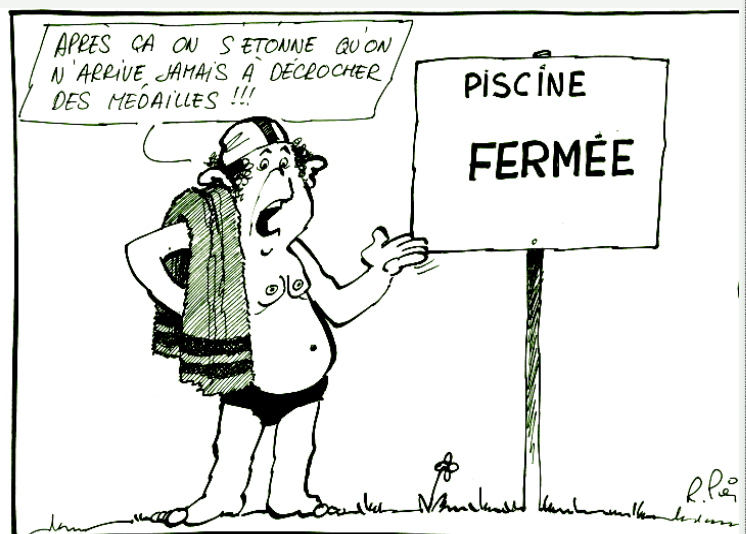
Le SNEP et le SNUIPP se lancent dans une action de longue haleine-mais sans attendre !- dont les objectifs sont : **d'obtenir** une amélioration quantitative de l'enseignement de la natation, de la maternelle à l'Université, par la mise à disposition du grand bassin ; **de faire construire** les 4 piscines de 6 lignes d'eau de 25m et 2m de profon-

deur chacune (1), qui manquent à Limoges au développement de toutes les pratiques scolaires de clubs ou du public (permettant de diversifier les pratiques telles que natation synchronisée et waterpolo ; **de surveiller** le devenir des piscines existantes (les collègues du SNUTER sont sollicités !).

Enfin, de mettre progressivement en mouvement les collègues, les parents, les élus et les clubs dans un collectif ! Pour ce faire, **un plan d'action** est amorcé qui contiendra chiffrage détaillé et propositions multiples (redistribution cohérente de créneaux en intégrant les possibilités d'Aquapolis, propositions de lieux pour les constructions), rencontre des décideurs. A ce jour, suite à nos courriels et articles de presse, seul Mr Leblois Président du Conseil départemental 87 nous a répondu ; seulement en nous prouvant que ses courriers à Limoges Métropole datés de 2015 sont restés sans réponses !!! Nous le rencontrons . Messieurs Vandenbroucke et Rousset également.

Mais d'autres facteurs d'efficacité méritent d'être activés (la pédagogie en Formation Initiale, en FPC, et des créations de postes). Recteur, DASEN, IPR-EPS seront sollicités !

Pour le SNEP, G.Wermelinger et Sonia Lajaumont Chiffrage établi en 2004 et connu de tous les décideurs sur la base de 1m2 de plan d'eau couvert pour 68 habitants, norme mise en œuvre pour un plan de constructions de piscines en 1999 dans les Côtes d'Armor.





Remplacement des enseignants absents ? La solution !

Depuis plusieurs années, la situation du remplacement dans le 1^{er} degré est alarmante : en période de grippe, gastro et autres maladies hivernales, le nombre de classes non remplacées atteint souvent le nombre de 30 par jour . Ce problème est crucial dans les écoles : une classe non remplacée veut dire désorganisation complète de l'école car les enfants du collègue absent sont bien présents, eux, et il faut alors les répartir dans les autres classes ce qui pose problèmes : d'ordre pédagogique bien sûr (comment assurer un enseignement à tous ?) mais souvent même un problème en terme d'espace (où asseoir ces élèves en plus dans des classes déjà surchargées ?)

Face à cette situation qui perdure, l'administration a trouvé LA solution, celle qui est déjà à l'œuvre dans d'autres degrés d'enseignement ou d'autres missions de service public : le recrutement de contractuels !

Alors qu'il n'y a pas si longtemps, en cas de déséquilibre dans la balance emplois/postes, on prenait des gens sur la liste supplémentaire (ceux qui avaient « raté » le concours de

Dans le premier degré

peu) qu'on intégrait par la suite (ce qui n'était déjà pas terrible !), voilà que faute de recrutements suffisants, non seulement on va envoyer des gens non formés sur le terrain mais qu'en plus ces collègues se retrouveront à la veille des vacances en ...vacance d'emplois puisque le gouvernement se refuse à avoir recours à la liste supplémentaire.

Sur l'académie c'est 13 contractuels qui sont recrutés de Février à la fin de l'année scolaire (5 pour la Haute-Vienne), alors pour un petit « mieux » au niveau du remplacement c'est un grand « pire » pour les enseignants et le service public : pour le SNUipp-FSU, il s'agit d'un abandon d'une certaine qualité d'enseignement, d'une dégradation des conditions de travail, d'une menace pour le statut, d'une remise en cause des compétences des enseignants et d'un réel mépris pour les élèves et les familles.

Le SNUipp-FSU rappelle son opposition au recrutement de contractuels. Enseigner est un métier qui s'apprend, le gouvernement doit se donner les moyens de former le nombre d'enseignants nécessaires au bon fonctionnement des écoles.



La FSU continue de revendiquer et d'agir pour que sur toutes les questions (rémunérations, conditions de travail, déroulement de carrière, prévention des violences, lutte contre les stéréotypes, éducation à l'égalité et à la sexualité, lutte contre le sexisme et le harcèlement sous toutes ses formes...), des avancées se concrétisent et permettent l'égalité au travail comme dans la vie. A la veille des élections présidentielles, nous devons nous mobiliser pour faire entendre les exigences des femmes. En 2017 nous voulons l'égalité au travail comme dans la vie, et nous portons 20 exigences précises démontrant que les femmes ne se contenteront pas de grands discours ou de promesses creuses.

1. De réelles sanctions pour les entreprises et administrations qui discriminent
2. La revalorisation des métiers à prédominance féminine (augmentation des salaires, amélioration des conditions de travail et reconnaissance de la pénibilité)
3. Un plan de rattrapage immédiat des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
4. L'égalité du montant des retraites
5. Un droit du travail protecteur pour garantir l'égalité des droits
6. La fin des discriminations (sexistes, racistes...) à l'embauche et dans les carrières
7. La fin des temps partiels de moins de 24h/semaine

8 mars : gagner l'égalité !

8. La limitation stricte du travail le soir, de nuit et le WE.
9. La fin des CDD et temps partiels imposés
10. La réduction du temps de travail à 32h
11. La protection des femmes enceintes et le soutien de la parentalité
12. Un service public de prise en charge de l'enfance et de la perte d'autonomie
13. La fin des stéréotypes de genre et du sexisme à l'école et dans les médias
14. La mixité des filières de formation et des métiers
15. Une loi-cadre contre les violences sexistes et sexuelles au travail et dans la vie.
16. Un accès libre et remboursé à la contraception et à l'IVG sur tout le territoire
17. La Procréation Médicalement Assistée pour toutes les femmes
18. L'autodétermination des personnes trans et intersexe
19. Un statut pour les femmes réfugiées et migrantes
20. Le droit d'asile pour les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles ou menacées de l'être (prostitution, mutilation, violences, lesbophobie...)

Afin de préparer le 6e congrès national du SNUEP à Bourges du 27 au 31 mars 2017, Le SNUEP de Limoges a tenu son congrès au lycée Jean Monnet de Limoges les jeudi 2 et vendredi 3 février 2017.

Dans une ambiance chaleureuse et studieuse, les participants ont activement pris part aux réflexions autour des 4 thèmes des textes préparatoires. Animés par un souci constant de construire les mandats du SNUEP pour les 3 années à venir, ils se sont efforcés d'examiner l'ensemble des questions et problématiques de l'enseignement professionnel.

Les débats ont été riches, de nouvelles idées et propositions ont émergé et ont témoigné, une fois de plus, de l'intérêt porté au métier d'enseignant et aux conditions de réussite des élèves. Ces 2 journées de travail mené dans les diverses commissions ont également permis aux collègues lors des pauses de faire connaissance et d'échanger sur leurs pratiques professionnelles.

■ HAUTE-VIENNE

4

Education

Lors de leur 6^e congrès académique, les représentants limousins du Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel FSU ont insisté sur l'importance de l'éducation à un métier sous statut scolaire et donc dit leur déception du plan «500 formations» et du déficit criant d'enseignants.

Le métier d'enseigner un métier

Par Jérôme Davoine

Le plan de «500 formations» promis par François Hollande se résume pour le Snuep-FSU à une déception de plus.

«Sur les niveaux Bac, les ouvertures sont à chaque fois compensées par des fermetures ou des réductions de capacités d'accueil d'autres sections», relève le syndicat. «Ce plan aura été un effet d'annonce, retient Christophe Tristan, co-secrétaire du Snuep-FSU. Déjà on n'atteindra pas les 500. Ensuite un tiers de ces formations seront non diplômantes c'est-à-dire simplement reconnues à l'échelle d'une région voire d'une entreprise. Facile à ouvrir, elles seront également faciles à fermer. C'est déjà le cas pour certaines d'entre elles.»

En Limousin, l'enseignement professionnel, c'est 663 professeurs (chiffres 2015), contre 930 en 2005. Une conséquence de la réforme du Bac pro (désormais en 3 ans au lieu de 4 auparavant) et la désindustrialisation du pays. Mais pas seulement. «On souffre également de toute la publicité qui est faite pour l'apprentissage. Lui a droit à beaucoup de publicité et bénéficie du lobbying de la formation professionnelle qui capte ainsi des fonds», remarque Marie-



Marie-Thérèse Bodo et Christophe Tristan, co-secrétaires du Snuep-FSU dans l'académie de Limoges.

Thérèse Bodo, co-secrétaire du Snuep-FSU. Il y a aussi une raison dogmatique car l'apprentissage c'est moins de formation générale. Pourtant, entre financements divers et exonérations de charges, l'apprenti coûte plus cher que le lycéen professionnel. «Et puis, on constate que 27% des apprentis rompent leur contrat dans les six

premiers mois. Et même 52% dans l'hôtellerie. On retrouve ensuite ces jeunes dans les missions locales et parmi ceux qu'on nomme les décrocheurs», explique Christophe Tristan.

Dans les lycées professionnels, la vie scolaire et la présence d'infirmières ou d'assistantes sociales font que si l'insertion profession-

nelle est en général moins rapide, elle est plus durable et offre de meilleures évolutions de carrière.

Dans ce contexte, le mixage permettant d'accueillir des apprentis en lycée professionnel apparaît une fausse bonne idée. «Contrairement à ce que dit le recteur, cela va nuire à la réussite des élèves», estime le Snuep-FSU. On devine

également le casse-tête pour des enseignants chargés d'enseigner un programme à des classes constituées d'élèves dont les périodes de présence au lycée ne seront pas les mêmes.

Localement, le Snuep-FSU s'inquiète également de la fragilisation du pôle bois au lycée des métiers du bâtiment de Felletin. Pour l'organisation syndicale, il devient urgent que le rectorat intervienne auprès de la région pour développer l'attractivité de ces métiers au niveau des classes de 3^e. Autre dossier important, celui des remplaçants. «Les titulaires en zone de remplacement (TZR), on n'en a plus, signale Marie-Thérèse Bodo. Ce qui pose de gros problèmes notamment en mathématiques, en bio-technologies ou en espagnol. Faute de TZR, on fait appel à des contractuels sans formation pédagogique.» Pour eux, il faut attendre 6 ans avec la «CDIation». Comme si apprendre un métier n'était pas une part entière.

● QUELQUES REPÈRES

UNE PENSÉE POUR CLAUDE GAUTHIER

Ce 6^e congrès académique du Snuep-FSU (en vue du congrès national fin mars à Bourges) était le premier en l'absence de Claude Gauthier, l'un des fondateurs du Snuep et de la FSU. Il était reconnu pour la pertinence de son expertise.

Article de «l'écho» du 4 février 2017

Le Parlement européen a adopté le traité de libre-échange conclu entre l'UE et le Canada (ou CETA) ce midi. 90 % de ce traité entrera en application provisoire à partir du 1er mars, sans approbation des Parlements des États membres. La phase des ratifications nationales commence donc à partir d'aujourd'hui, et ce sont 38 parlements nationaux ou régionaux qui vont devoir se prononcer sur le traité pour qu'il soit définitivement valide dans l'ordre juridique européen.

Pour Thomas Borrell, des Amis de la Terre, « Malgré la mobilisation croissante en Europe et au Canada depuis des mois, et le déplacement de centaines de manifestants européens à Strasbourg pour appeler les eurodéputés à ne pas soutenir par principe un accord dont la dangerosité est largement démontrée, les membres du Parlement ont cédé aux arguments des lobbies : c'est une décision lourde de conséquences, mais qui n'affaiblit en rien notre détermination à faire échec à ce traité ».

Amélie Canonne, de l'AITEC déplore : « Il est frappant de constater que la DG Commerce et les promoteurs du traité le défendent depuis des semaines avec un seul argument, tant ses vertus et avantages intrinsèques sont inexistantes : la nécessité prétendue d'approfondir le libre-échange pour faire échec à l'isolationnisme de Trump. Mais c'est tout l'inverse qui va se produire ! L'avènement du CETA va encore aggraver la défiance populaire à l'égard de l'Europe et de ses dirigeants, et alimenter l'entreprise des populistes d'extrême-droite, plus soucieux d'instrumentaliser la peur que d'organiser une transition juste, durable et solidaire. »

Murielle Guilbert de l'Union syndicale Solidaires explique : « Avec l'application du CETA, 92% des produits agricoles canadiens entreront sans aucun droit de douane sur le marché européen, la "coopération réglementaire" qui vise à niveler les normes sanitaires, sociales ou environnementales par le bas va s'organiser, les investissements des entreprises européennes dans les sables bitumineux canadiens vont augmenter. Les quelques 35500 communes françaises devront appliquer les procédures du CETA dans le domaine des marchés publics, de l'ouverture de leurs services locaux ou encore de la réglementation des activités des entreprises canadiennes sur leur sol. Ce sont des évolutions silencieuses mais très lourdes dans leurs implications sur le terrain ».

« On ne peut pas accepter le CETA, un accord qui menace les réglementations protégeant l'environnement, les droits sociaux ou encore l'alimentation (OGM, pesticides, etc...), ne garantit pas le principe de précaution, et en plus est incompatible avec la Constitution française », insiste Karine Jacquemart, de food-watch France.

Andrée Desvaux du Collectif Roosevelt précise : « D'une part le CETA aggravera encore la crise agricole, les problèmes de santé publique et la destruction de la planète, et d'autre part il inaugure une nouvelle génération de traités commerciaux qui déposséderont les gouvernements et les parlements de leur capacité

d'agir et de réglementer dans l'intérêt général. Car la Commission, soutenue par la plupart des États membres, entend multiplier ce type d'accords très larges, comprenant des dispositions d'arbitrage, de coopération réglementaire ou encore de libéralisation des services par voie de liste négative, ou d'ouverture de nos marchés publics à davantage d'entreprises étrangères. »

Jean Michel Coulomb d'Attac commente, « Nous n'avons aucune idée de la date de ratification prévue en France, mais nos organisations seront mobilisées pour faire en sorte que la France ne ratifie pas le traité. Une résolution de l'Assemblée nationale votée la semaine dernière appelle à une consultation publique authentique avant cette ratification, nous espérons, quelle que soit la majorité politique, qu'elle se soumettra à un minimum de règles démocratiques, et qu'elle organisera le débat authentique dont nous avons besoin, en impliquant véritablement l'opinion publique. »

Les traités européens ne fixent aucun calendrier contraignant, et les conséquences d'une éventuelle ratification négative sont incertaines car le droit européen est muet sur ce point. « Au delà du CETA lui-même, c'est l'avenir de la politique commerciale de l'UE qui se pose à court terme. La Commission veut-elle persister dans une vision qui fait primer la concurrence sur les droits les plus fondamentaux, et qui détruit à la fois nos sociétés et notre planète, ou entend-elle les millions de personnes en Europe, et leurs homologues partout dans le monde, qui, bien qu'attachés à la circulation des idées et des personnes, demandent que la mondialisation économique et commerciale soit régulée et que la planète comme les hommes et les femmes soient protégés. Le CETA a lancé le débat, nous allons faire en sorte que les propositions de nos associations, mouvements ou syndicats soient entendues dans les mois à venir », conclut Michel Dubromel, vice-Président de France Nature Environnement.

Le collectif Stop TAFTA/CETA regroupe plus de 80 organisations de la société civile en France dont la FSU. Plus d'informations sur <http://collectifstopafta.org>.

